

Qui contacter ?

Mairie de Cressensac-Sarrazac : 05 65 37 70 10

<https://www.cressensac-sarrazac.fr>

Pompiers : 18/112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

SITES INTERNET

Pour des informations générales :

www.georisques.gouv.fr

www.lot.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :

www.meteofrance.fr

Pour des renseignements

sur les crues :

www.vigicrues.gouv.fr

[www.suricatnat.fr \(parcipaf\)](http://www.suricatnat.fr (parcipaf))

RADIOS

RFM : 103.7 Mhz ou 88.4 Mhz

France Culture : 90.5 Mhz ou 96.4 Mhz

France Inter : 89.8 Mhz

Totem : 88.0 Mhz

Présence Lot : 95.8 Mhz

Décibel FM : 105.9 Mhz

Jordanne FM : 91.1 Mhz

France Bleu Limoges : 100.9 Mhz

France Bleu Périgord : 91.7 Mhz

DISPOSITIFS D'ALERTE

FR-ALERTE : SMS d'alerte envoyé par la préfecture, lors d'un risque de crise, sur tous les mobiles dans un secteur donné. Aucun enregistrement n'est nécessaire.

PANNEAUPOCKET : application gratuite à télécharger sur les mobiles, recevant les informations de la commune.

Liste des principaux risques sur la commune et exposés dans le DICRIM



Mouvement
de terrain



Inondation



Feu de forêt



Tempête



Transport de
matière
dangereuse



Sécheresse
Canicule
neige
grand froid



Rupture de
barrage

Document à conserver de manière à pouvoir le retrouver rapidement en cas d'urgence

D.I.C.R.I.M

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



aval
d'un barrage



chute abondante
de neige



inondation rapide



feux de forêt



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Commune de
Cressensac-Sarrazac

Le mot du Maire

« L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « **le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger** ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

En parallèle, la commune élabore un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile : un accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce DICRIM vous en dira plus sur les « **risques majeurs** » qui peuvent concerner notre commune de Cressensac-Sarrazac et sur les premiers réflexes à avoir en cas de survenance de l'un d'entre eux.

Bonne lecture et merci pour votre implication ! ».

Habib Fenni.

Maire de Cressensac-Sarrazac

MON KIT D'URGENCE 72 H

En cas de crise, les consignes des autorités peuvent être de quitter immédiatement votre domicile, ou de rester chez vous jusqu'à l'arrivée des secours. Dans les deux cas, il est recommandé d'avoir préparé un sac contenant de quoi vivre pendant 3 jours en autonomie.



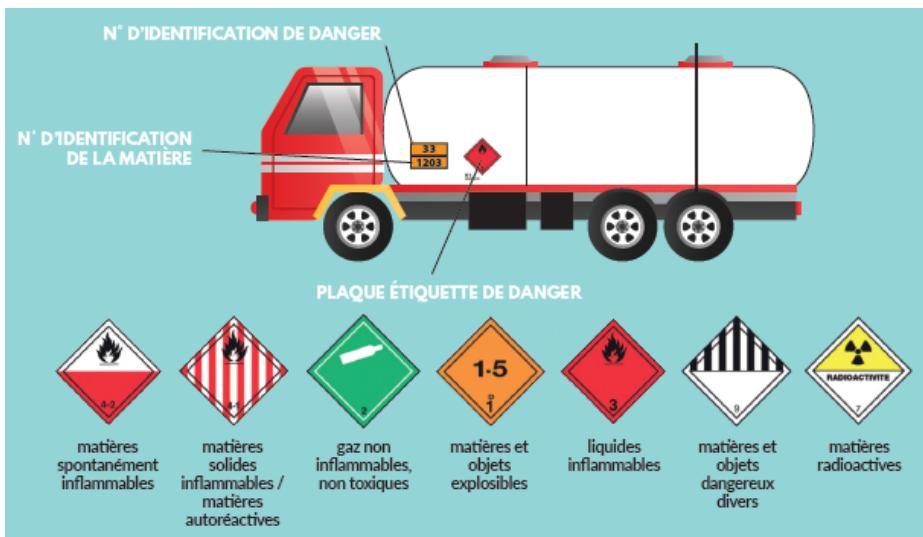
Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Sur notre commune le risque d'accident de transport de matière dangereuse est spécifiquement routier.



LES BONS REFLEXES !

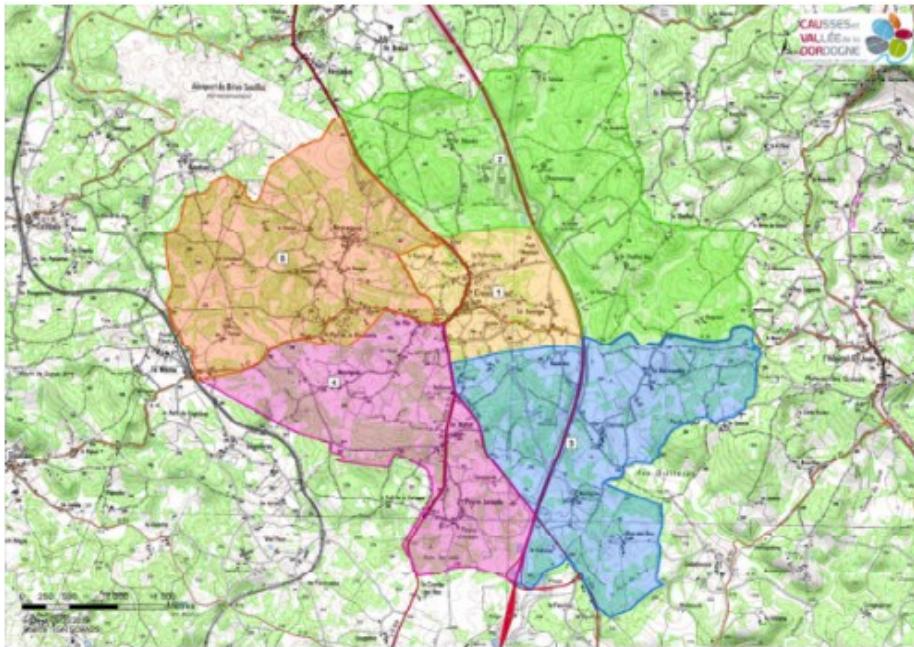
- Protégez les lieux pour éviter le suraccident.
- N'entrez pas en contact avec le produit.
- Eloignez vous, si possible au sens opposé du vent pour ne pas ingérer des émanations toxiques.
- Prévenez les secours (18 ou 112) et donnez les indications figurant sur les panneaux de danger.
- Si un nuage se forme calfeutrez vos fenêtres et portes et restez confiné.

SOMMAIRE

1. Page de garde
2. Mot du maire
3. Sommaire
4. Sectorisation de la commune déléguée de Cressensac
5. Sectorisation de la commune déléguée de Sarrazac
6. Vigilance météo
7. Vague de chaleur—Canicule—Sècheresse
8. Vent violent—Tempête
9. Grand froid—Neige—Verglas
10. Feux de forêts
11. Mouvements de terrain
12. Inondations—Rupture de barrage
13. Délestage électrique—Risque nucléaire
14. Transport de matière dangereuse
15. Mon kit d'urgence 72 heures
16. Qui contacter

Le plan communal de sauvegarde sectorise les 2 communes déléguées

Sectorisation de la commune (Cressensac)



Liste des hameaux par secteur :

- Secteur 1 : Le Bourg, La Jarrige, Pech Montat, La Paternerie, La Vigerie, Verdale.
- Secteur 2 : Le Vaurès, Le Serval, La Rochette, La Belès, Chausseneige, La Combe de Pech Montat, Le Chaffol, Le Chaffol Bas, La Teulière, Bosgrand.
- Secteur 3 : Sud Est D 840, Naudière, La Garnaudie, Sieussac, Martignac, Mas Del Bos, Le Sabatier.
- Secteur 4 : Sud Ouest D 840, Le Batut, Le Pin, Meyrignac, Bellevue, Chassagnole, Peyrelevade, Les Planes.
- Secteur 5 : Neyragues, Le Vialard, Le Colombier, La Belonie, Le Pouget, Tersac, Le Puits de La Broussette, La Gare.

Les relais de quartier sont des bénévoles, engagés dans la réserve citoyenne, qui assurent le lien avec les habitants de leur secteur en cas de crise, et transmettent à l'autorité municipale les besoins et difficultés qu'ils constatent (liste dans le PCS).

DELESTAGE ELECTRIQUE

Lors d'intempéries (tempêtes, inondation, neige, etc.) ou de surconsommation, le réseau d'alimentation en énergie électrique peut être touché, et rompre de manière plus ou moins longue la fourniture d'énergie. Cela peut impacter :

- L'éclairage et le chauffage privé et communal.
- Les communications téléphoniques.
- L'éclairage public et les feux tricolores.
- Certaines activités économiques.
- Les personnes vulnérables, dépendantes de l'électricité.
- L'accès sécurisé aux bâtiments.

En cas de surconsommation, il est donc possible que le système électrique national ne parvienne pas à répondre aux besoins. Dans ce cas, le gestionnaire Réseau de Transport d'Electricité (RTE) émet une alerte « Ecowatt » orange ou rouge 3 jours à l'avance pour appeler les entreprises, collectivités et citoyens à réduire leur consommation d'électricité.

RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs. La centrale nucléaire la plus proche est celle de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne. Elle est située à plus de 100 Km. Dans le cas où un nuage radioactif serait susceptible d'impacter notre commune, la distribution d'iode stabilisé serait organisée en temps utile.



INONDATION

Les inondations représentent le premier risque naturel en France. Elles peuvent être liées aux fortes pluies, en intensité ou en durée ou aux remontées de nappes phréatiques



La commune de Cressensac-Sarrazac est soumise au risque inondation.

[Plus d'informations sur Géorisques](#)

LES BONS REFLEXES !

- Limitez vos déplacements.
- Surélevez les meubles et coupez l'électricité.
- Ne vous approchez pas des cours d'eau en crue.
- Consultez le site : vigilance.meteofrance

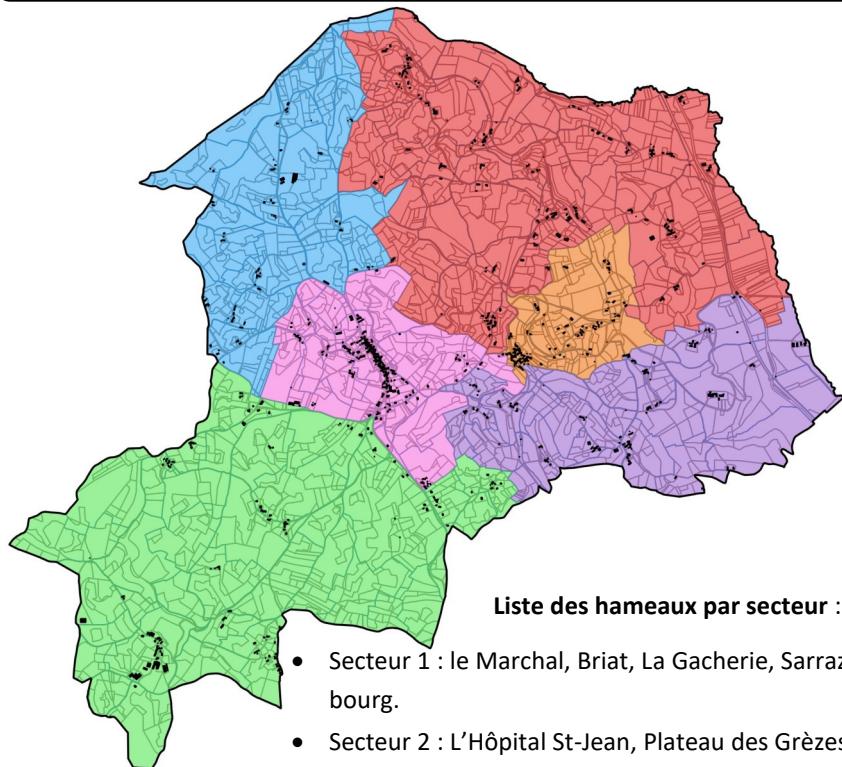
RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Cressensac-Sarrazac est soumise au risque de rupture du barrage de Bort-les-Orgues (Corrèze). En cas de rupture partielle ou totale, l'onde de submersion très destructrice dans la vallée de la Dordogne entraînerait une augmentation exceptionnelle du niveau d'eau de la Tourmente, environ 3 heures 30 après l'événement. Seul le hameau de Grangier devrait être impacté.



Le plan communal de sauvegarde sectorise les 2 communes déléguées

Sectorisation de la commune (Sarrazac)



Liste des hameaux par secteur :

- Secteur 1 : le Marchal, Briat, La Gacherie, Sarrazac bourg.
- Secteur 2 : L'Hôpital St-Jean, Plateau des Grèzes, Combel de Sarrazac, Bois de Langlade.
- Secteur 3 : Combe Rozière, Pech Ayat, Le Causse, Brouillac, Encorlac, Palmeysou, La Solerie, Lababourie, Lessugnomo.
- Secteur 4 : La Bataillole, Le Fagnac, La Borie de Bayle, La Borie des marchands, Les Terres Basses, la Messagalerie, La Valeterie, Puy Laporte, le Montaunet, Le Marel.
- Secteur 5 : Valeyrac, Praballen, Cartassac, La Chapoulie, Muzac, La Coudonie, Mas Ponchet, La Chassagne.
- Secteur 6 : Le Grangier, Mas la Rivière, Château de Crozes, Larue, Orliac, Les Jolis, Les Marzelles, Le Peyrat.

Les relais de quartier sont des bénévoles, engagés dans la réserve citoyenne, qui assurent le lien avec les habitants de leur secteur en cas de crise, et transmettent à l'autorité municipale les besoins et difficultés qu'ils constatent (liste dans le PCS).

VIGILANCE METEO

La Vigilance de Météo-France couvre huit phénomènes météo : vent violent, orages, avalanches, neige-verglas, canicule, grand froid, pluie-inondation et vagues-submersions. Elle relaie également les informations sur les crues produite par le réseau Vigicrues.

La carte de Vigilance présente le niveau maximal de danger par département, symbolisé par une couleur. Un pictogramme indique la nature du ou des phénomènes dangereux.

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

-  Vent violent
-  Orages
-  Vagues-submersion
-  Crues
-  Pluie-inondation
-  Grand froid
-  Canicule
-  Avalanches
-  Neige-verglas

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

Pour déterminer le niveau de danger, des critères ont été définis pour chaque phénomène et pour chaque département. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département.

Consultez le site : vigilance.meteofrance

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).



On distingue :

- Les mouvements lents entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- Les mouvements rapides se propageant de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

La commune de Cressensac-Sarrazac est soumise à des risques de mouvement de terrain ; chutes de pierres, éboulements, coulées de boue, effondrement de cavités.

[Plus d'informations sur Géorisques](#)

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

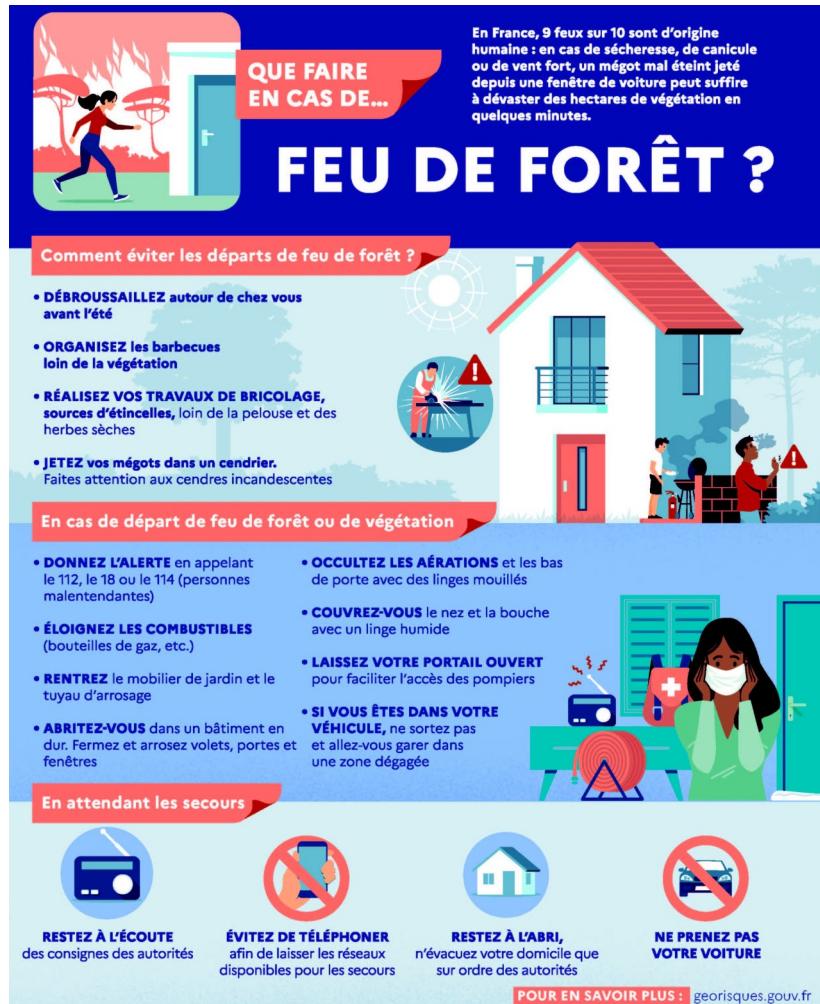
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

- | PENDANT | | APRÈS | |
|-------------------------------------|--|--|---|
| protégez-vous la tête avec les bras | | éloignez-vous de la zone dangereuse | |
| à l'intérieur |  abritez-vous sous un meuble solide |  fermez le gaz et l'électricité |  rejoignez le lieu de regroupement |
| à l'extérieur |  éloignez-vous des fenêtres |  évacuez les bâtiments et n'y retournez pas |  respectez les consignes des autorités |
| |  éloignez-vous des fenêtres |  évacuez les bâtiments et n'y retournez pas |  respectez les consignes des autorités |
| |  éloignez-vous des fenêtres |  évacuez les bâtiments et n'y retournez pas |  respectez les consignes des autorités |

FEUX DE FORETS

La commune de Cressensac-Sarrazac est soumise au risque feux de forêt. Une prévention s'impose principalement en période de sécheresse. L'allumage de feux est réglementé par la préfecture du Lot. Le débroussaillage est obligatoire.



[Voir également le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie](#)

[Plus d'informations sur Géorisques](#)

VAGUE DE CHALEUR — CANICULE

Météo France signale le niveau de danger à l'aide des quatre couleurs, **vert** en veille saisonnière, **jaune** pour une vague de chaleur de quelques jours, **orange** pour une canicule (températures supérieures au niveau départemental durant au moins 3 jours et 3 nuits, susceptible de constituer un risque pour la population), **rouge** pour une canicule extrême.

Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool). Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour. Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes;

Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.

Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

Le risque canicule s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Si vous êtes une personne âgée ou fragile inscrivez-vous sur le registre canicule détenu en mairie, ainsi vous serez régulièrement contacté lors de ces épisodes, pour s'enquérir de votre santé et éventuellement de vos besoins.



SECHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau : réparez toute fuite d'eau sans tarder, priviliez les douches aux bains, installez des équipements sanitaires économies en eau, respectez l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en l'absence de vent.

VENT VIOLENT - TEMPETE

Un vent est généralement estimé violent, donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h, et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

- Les principaux dégâts engendrés par les vents violents sont des toitures et cheminées endommagées, des arbres arrachés, des véhicules déportés sur les routes et des coupures d'électricité et de téléphone. La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire.

LES BONS REFLEXES !

- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Consultez le site : vigilance.meteofrance



GRAND FROID — NEIGE — VERGLAS

Un épisode de grand froid est un **épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode dure au moins deux jours, pour des températures nettement inférieures aux normales saisonnières. Par ailleurs, la surconsommation électrique due au froid peut engendrer des coupures de réseau d'électricité.

Un épisode de neige ou de verglas impose les mêmes précautions, principalement pour des déplacements indispensables. Emportez un nécessaire pour le cas de blocage ou de panne.

GRAND FROID

Chute des températures, soyez prudents !

- ⇒ Limitez le temps passé dehors et les efforts physiques
- ⇒ Si vous sortez, portez plusieurs couches de vêtements et couvrez-vous le nez et la bouche
- ⇒ Ne surchauffez pas votre logement
- ⇒ Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement
- ⇒ Si vous devez utiliser votre voiture, renseignez-vous sur les conditions de circulation et emportez votre kit de secours
- ⇒ Si vous sortez, soyez prudent sur les trottoirs, qui peuvent glisser

ATTENTION Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue,appelez le 115